



Reste à charge zéro : CarteBlanche Partenaires formule trois propositions en optique

Reste à charge zéro : CarteBlanche Partenaires formule trois propositions en optique : Le réseau de soins officialise trois préconisations pour parvenir à un reste à charge zéro en optique, quelques semaines après que l'ensemble des réseaux ait transmis une note technique sur le sujet à la direction de la Sécurité sociale (DSS). Comment parvenir à un reste à charge nul, voire « maîtrisé » selon les terminologies des uns et des autres, sur le dentaire, l'optique et l'audioprothèse ? Si les négociations avancent sur le premier poste, incluant notamment de nouvelles propositions de l'Uncam datées du 16 février, celles sur l'optique et l'audioprothèse sont moins abouties. Avec, toujours, un œil sur le calendrier : les discussions en cours doivent être conclues avant la fin du premier semestre ... Les réseaux de soins CarteBlanche, Itelis, Kalivia, Santéclair et Sévéane ont transmis fin janvier une note technique à la direction de la Sécurité sociale (DSS) sur le sujet, évoquant notamment une prise en charge en optique selon le degré de correction. CarteBlanche Partenaires, désormais, officialise trois propositions centrées sur l'optique. Vers un double devis systématique ? Première mesure pratique : instaurer un double devis systématique. L'opticien devrait, dans ce cadre, intégrer au moins une offre sans reste à charge. « Ces devis devront appliquer la normalisation suspendue pour l'instant qui distingue la prestation d'accompagnement et de conseils de la vente de l'équipement lui-même », précise CarteBlanche. Second axe : l'information et la communication. Le réseau propose de déployer une « campagne d'information grand public » pour signaler aux porteurs d'équipements optiques la possibilité d'accéder à des offres sans reste à charge. En pratique, cette campagne pourrait déboucher sur un « visuel clair » qui serait mis en avant chez l'ensemble des opticiens. Dernier point évoqué: la synchronisation des acteurs de la filière visuelle. CarteBlanche imagine la création d'une instance commune sous l'autorité du ministère de la Santé, regroupant les distributeurs, fabricants, ophtalmologues, réseaux mais également assureurs complémentaires santé, « afin d'établir un référentiel de bonnes pratiques professionnelles pour les prestations de base et complémentaires ».